

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 1394
N/REF : 3/11/2024 0H07 C:020665 I:02247
V/REF : Contrat N°001394 du 21/08/1989

SDC 'Le Jean Jaures II'
C/O LÔNES
71, RUE TRONCHET
69006 LYON

IMMEUBLE : LE JEAN JAURES II
10 RUE GEORGES GOUY
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : FOSSE DE RELEVAGE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme F. BERTRAND

POMPAGE ASPIRATION CURAGE DE LA FOSSE
L.T.C. procédera aux opérations suivantes :
Pompage - aspiration - curage fosse de relevage
sous-sol sous escalier a cote du local vide-ordures.

1 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Novembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/11/2024

Prix de base du contrat : 147,74

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2009	Valeur	: 99,8
	Mois de l'indice de révision	: 06/2024	Valeur	: 140,3



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4110020

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien de la fosse de relevage	1/AN	198,56	198,56
TOTAL H.T.				198,56
T.V.A. a 10,00%				19,85
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>218,41</u>

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.